

# Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur dans le Secteur de l'Environnement (ARESSE)

**Termes de Référence (TdRs) pour la sélection d'un(e)  
Expert (e) pour la conception du Plan d'Assurance Qualité  
(PAQ) pour le projet ARESSE et l'élaboration d'un manuel  
de procédures**

**Septembre 2024**



# Table de matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION.....	3
3. OBJECTIFS DE LA MISSION .....	3
4. RÉSULTATS ATTENDUS DE LA MISSION.....	4
5. ACTIVITÉS.....	4
6. PROFIL DE L'EXPERT(E).....	5
7. CALENDRIER, DURÉE ET LIEU DE LA MISSION.....	6
8. LIVRABLES.....	6
9. RAPPORT FINAL SUR LE DÉROULEMENT DE LA MISSION.....	6
10. MODALITÉ DE DÉPÔT ET DÉLAI DE SOUMISSION .....	6
11. CONTENU DE L'OFFRE.....	7
12. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES .....	7
13. PONDÉRATION .....	7
14. CONFLITS D'INTÉRÊT .....	8
15. CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ .....	8
16. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....	8
17. VALIDITÉ DES OFFRES.....	8



## 1. INTRODUCTION

Le Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur dans le Secteur de l'Environnement - ARESSE sous numéro ENI/2023/443-681, bénéficie d'un financement de l'Union Européenne (UE) et s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui à l'Action Environnementale en Tunisie.

Ce projet a pour principal objectif la promotion de la recherche, de l'innovation verte et du transfert de technologie dans le domaine de l'environnement. Plus spécifiquement, il vise à atteindre les objectifs suivants :

- Objectif Spécifique 1 (OS1) : Un système efficace de formation aux compétences vertes est mis en œuvre.
- Objectif Spécifique 2 (OS2) : Les activités de la recherche sont plus appliquées et mieux orientées vers les besoins socio-économiques
- Objectif Spécifique 3 (OS3) : Les municipalités et collectivités locales sont appuyées dans leurs mandats de développement notamment dans le domaine de l'environnement.

Le projet ARESSE s'articule autour des trois composantes suivantes :

- C1 : Formation & Employabilité.
- C2 : Recherche appliquée & Culture environnementale.
- C3 : MOBIDOC Green.

Le projet ARESSE est géré par l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) représentée par le Responsable National du Projet.

## 2. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

L'ANPR a mobilisé une équipe de gestion de projet ARESSE, un groupe multidisciplinaire composé de nombreuses personnes travaillant à plein temps pour la mise en œuvre des activités du projet. Un modèle de gouvernance et de pilotage a été établi pour assurer l'engagement actif des parties prenantes.

Pour une meilleure coordination, interaction, suivi et amélioration, l'ANPR compte, via la mobilisation de cette assistance technique, créer un cadre de management permettant une gestion agile du projet et une amélioration continue des processus.

## 3. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de cette mission consiste à élaborer un Plan d'Assurance Qualité (PAQ) ainsi qu'un manuel de procédures, visant à assurer une gestion efficace du projet tout en garantissant la qualité des résultats et la satisfaction des diverses parties prenantes.



Ces documents sont spécialement conçus pour guider l'équipe de gestion de projet à travers les différents processus du projet, en mettant particulièrement l'accent sur l'élaboration de procédures opérationnelles dans les domaines prioritaires suivants : gestion financière, gestion des achats, gestion des documents du projet et gestion de la mobilisation des assistances techniques, ainsi que dans ces domaines secondaires : gestion des ressources humaines, gestion des communications, gestion des changements, gestion des relations avec les parties prenantes, gestion des événements du projet et gestion des réunions de projet.

La mission implique la mobilisation d'une assistance technique spécialisée qui élaborera des procédures claires et efficaces. Ces procédures visent à favoriser une gestion de projet optimale dans les domaines susmentionnés. Une fois élaborés, le PAQ et le manuel de procédures seront des outils essentiels pour vérifier la conformité et la performance de la gestion de projet, assurant ainsi la qualité et l'efficacité des processus mis en place.

#### 4. RÉSULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Conformément à ces objectifs, les résultats attendus sont les suivants :

- Plan d'Assurance Qualité (PAQ) pour le Projet ARESSE est conçu,
- Manuel de Procédures est élaboré,

#### 5. ACTIVITÉS

Pour atteindre ces résultats, la présente mission nécessite un(e) expert(e) mettant ses compétences et son expertise à disposition du projet en fonction des besoins et de l'avancement dans la mise en œuvre de la mission.

A titre indicatif, l'expert(e) à retenir sera appelé(e) à :

1. Identifier les différents processus et élaborer des descriptions détaillées de chaque processus, comprenant les étapes spécifiques, les rôles et les responsabilités associés, les délais et les indicateurs de performance,
2. Faire une cartographie des processus,
3. Elaborer un manuel de procédures détaillant les procédures opérationnelles spécifiques pour la gestion de projet,
4. Élaborer un guide accompagnant le manuel, fournissant des instructions claires sur la manière d'utiliser les procédures et les meilleures pratiques,
5. Mettre en place un système de documentation en définissant les formats et standards, et en assurant la traçabilité et l'accessibilité des documents de projet.
6. Développer un plan détaillant les besoins de formation pour l'équipe de gestion de projet,



7. Assurer une formation pour l'équipe de gestion de projet sur les manuels développés.

Le calendrier des interventions sera arrêté dès le démarrage de la mission en concertation avec le chef du projet, l'ANPR et la Délégation de l'Union Européenne (DUE).

## 6. PROFIL DE L'EXPERT(E)

Cette mission nécessite l'intervention d'un(e) expert(e) répondant au profil suivant :

- i. Catégorie : Senior
- ii. Diplôme : Diplôme universitaire (Bac + 5 au moins).
- iii. Langue : Bonne connaissance de langue française.
- iv. Compétences spécifiques :
  - Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du management de projet ou équivalent,
  - Au moins 5 missions dans la conception de plans d'assurance qualité et l'élaboration de manuels de procédures de gestion de projets,
  - Une connaissance des méthodologies de gestion de la qualité (ISO 9001, Six Sigma, etc.),
  - Une expérience dans un contexte de durabilité ou de gestion environnementale est un atout,
  - Une connaissance des normes et certifications environnementales est un atout,
  - Une certification dans l'un des domaines qualité est un atout.

### Note Importante :

- (i) Les personnes morales doivent désigner la personne physique chargée de cette mission. Dans ce cas, la conformité aux exigences des présents TdRs sera analysée sur la base du CV de la personne physique désignée. Tout changement de la personne physique désignée doit faire l'objet d'une autorisation préalable du pouvoir adjudicataire.
- (ii) Tout(e) fonctionnaire exerçant une fonction publique sera invité(e) à présenter les autorisations nécessaires dans la phase de contractualisation.



## 7. CALENDRIER, DURÉE ET LIEU DE LA MISSION

La mission démarrera, à titre indicatif, en **Octobre 2024**. La durée prévue de la mission est de quatre (04) mois calendaires incluant la production des livrables.

La mission nécessitera **soixante Homme.Jour (60 HJ)** d'intervention incluant les réunions, les entretiens prévus ainsi que la rédaction des documents et rapports requis.

La répartition de la charge requise par activité à exécuter sera arrêtée dès le démarrage de la mission en concertation avec le chef du projet, l'ANPR et la DUE.

La mission aura lieu essentiellement à Tunis.

## 8. LIVRABLES

Les livrables de l'expert(e) sont, à titre indicatif, les suivants :

1. Plan d'Assurance Qualité (PAQ) du projet ARESSE,
2. Documentation et cartographie des Processus,
3. Manuel de Procédures avec guide d'Utilisation,
4. Plan de formation.

## 9. RAPPORT FINAL SUR LE DÉROULEMENT DE LA MISSION

En plus des livrables demandés, l'expert(e) retenu(e) est appelé(e) à fournir un rapport final dressant le bilan de ses interventions. Ce rapport sera rédigé en langue française.

## 10. MODALITÉ DE DÉPÔT ET DÉLAI DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature doivent être déposés directement au bureau d'ordre de l'ANPR ou envoyés via poste rapide avec accusé de réception sous plis fermés et anonyme portant uniquement la mention suivante :

**« Projet ARESSE : Mobilisation d'Expertise pour la conception du Plan d'Assurance Qualité (PAQ) pour le Projet ARESSE et Élaboration d'un Manuel de Procédures de Gestion »**

**« A NE PAS OUVRIR »**

Et ce, au plus tard le **04 octobre 2024**. Le cachet du bureau d'ordre ou celui de la poste faisant foi, et ce, à l'adresse suivante :

**« Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique, Rue Danton et  
Chaaben Bhouri N°11, Lafayette, Tunis B.P 711, Tunis Belvédère 1002. »**



Après cette date limite de réception des offres susmentionnées, tout dossier déposé est jugé non recevable.

## 11. CONTENU DE L'OFFRE

1. Le CV du (de la) candidat(e) (ou de la personne désignée) conformément au modèle en annexe 1,
2. Toute pièce justifiant les informations mentionnées dans le CV,
3. Une note méthodologique proposant une synthèse des actions à mener et un calendrier indicatif de travail,
4. Une offre financière (en Hors TVA).

### Note Importante :

**Pour les personnes morales, il est indispensable de présenter la société conformément au modèle spécifié en annexe 2.**

## 12. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

### a- Critères formels

- Délai,
- Recevabilité de la demande sous plis fermé,
- Documents obligatoires mentionnés dans la section 11.

### b- Critères fondamentaux

- Qualifications et compétences du candidat(e),
- Justificatifs présentés,
- Disponibilité pendant la période du contrat.

## 13. PONDÉRATION

Les dossiers qui ont répondu aux critères formels seront évalués en fonction de l'attribution d'une note comme suit :

- **70 points** : offre technique (compétences, expériences du candidat et pertinence de la méthodologie proposée...),
- **30 points** : offre financière.

Le total des deux notes sera attribué à chaque candidat. Un classement par ordre de mérite des dossiers sera ensuite effectué.



#### 14. CONFLITS D'INTÉRÊT

Les expert(e)s en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec l'UE et/ou l'ANPR, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission.

#### 15. CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

Les expert(e)s mobilisé(e)s par le projet ARESSE ont l'obligation de tenir confidentiels tous les documents et toutes les informations reçus dans le cadre de leur mission auprès du bénéficiaire. Ils (elles) ne peuvent, sauf dans la mesure nécessaire pour les besoins de la réalisation de la mission, ni publier ni divulguer les informations reçues sans le consentement de l'ANPR et du projet ARESSE.

#### 16. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les résultats obtenus ou droits sur ces résultats, notamment les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle, acquis au cours de l'exécution de la mission sont la propriété exclusive de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique, qui peut les utiliser, les publier, les attribuer ou les transférer comme il l'entend, sans restriction géographique ou d'une autre nature, sauf dans les cas où il existe déjà des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

#### 17. VALIDITÉ DES OFFRES

La validité des offres proposées par les soumissionnaires est de quarante-cinq (60) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

**Directeur Général de l'ANPR**  
**Coordinateur National du projet ARESSE**

**Pr. Chedly ABDELLY**

7 3 SEPT 2024

